

Réunion du Comité Syndical du 08 mars 2018

Convoqué le vingt-sept février deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le huit mars deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-sixième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

86^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Roland BLANCHET
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH

Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Daniel VOGT
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avait donné pouvoir :

Monsieur Christian SIMONET

À Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER

Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Taux de cotisation pour 2018

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante que les statuts du Syndicat Mixte du Grand Clermont prévoient, à l'article 5 : « Les recettes du PETR sont celles fixées à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. La contribution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents est calculée au prorata de la population totale de chacun d'eux comprise à l'intérieur du périmètre du PETR, selon un taux fixé annuellement. Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT, les modalités de remboursement des frais liés au fonctionnement du service unifié font l'objet d'une convention avec les cocontractants. »

Le taux de cotisation pour l'année 2017 s'élevait à 1,70 € par habitant. Monsieur le Président propose de maintenir ce taux de cotisation pour l'année 2018.

Le recensement de la population de 2015 devient la référence (conformément au décret n°2017-1873 du 29 décembre 2017). Le montant des cotisations est détaillé dans le tableau ci-après.

EPCI	Pop 2014	1,70 €/hab	Pop 2015	1,70 €/hab
		Cotisat° 2017		Cotisat° 2018
Billom Communauté	25 940	44 098	26 100	44 370
Clermont Auvergne Métropole	291 813	496 082	292 580	497 386
Mond'Arverne	40 479	68 814	40 712	69 210
Riom, Limagne et Volcans	67 364	114 519	68 136	115 831
TOTAL	425 596	723 513	427 528	726 798

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les taux et montants de cotisation pour l'exercice 2018, tels que présentés par Monsieur le Président.

À Clermont-Ferrand, vendredi 16 mars 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180308-569-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018
Publication : 26/03/2018

Dominique ADENOT,
Président.

